



CC du Bazadais (Siren : 200043982)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Bazas
Arrondissement	Langon
Département	Gironde
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	23/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Olivier DUBERNET

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	lieu-dit Coucut
Numéro et libellé dans la voie	route de Lerm
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33430 BAZAS
Téléphone	05 56 25 28 81
Fax	05 56 25 99 82
Courriel	contactgrignols@cdcdubazadais.fr dgs@cdcdubazadais.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	16 234
Densité moyenne	26,73

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 31

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Aubiac (213305568)	285
33	Bazas (213300361)	5 037
33	Bernos-Beaulac (213300460)	1 164
33	Birac (213300536)	228
33	Captieux (213300957)	1 282
33	Cauvignac (213301138)	163
33	Cazats (213301161)	419
33	Cours-les-Bains (213301377)	219
33	Cudos (213301443)	990
33	Escaudes (213301559)	158
33	Gajac (213301781)	390
33	Gans (213301807)	198
33	Giscos (213301880)	189
33	Goualade (213301906)	104
33	Grignols (213301955)	1 180
33	Labescau (213302128)	107
33	Lados (213302169)	178
33	Lartigue (213302326)	43
33	Lavazan (213302359)	247
33	Le Nizan (213303050)	507
33	Lerm-et-Musset (213302391)	498
33	Lignan-de-Bazas (213302441)	387
33	Marimbault (213302706)	199
33	Marions (213302714)	192
33	Masseilles (213302763)	151
33	Saint-Côme (213303910)	323
33	Saint-Michel-de-Castelnau (213304504)	220
33	Sauviac (213305071)	327
33	Sendets (213305113)	350
33	Sigalens (213305121)	384
33	Sillas (213305139)	115

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 26

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>AP 28/12/2017: items 1/2/5/8</i>
- Parcs naturels régionaux <i>Participation au projet collectif du pôle touristique des Landes de Gascogne</i>
- Autres actions environnementales <i>AP 28/12/2017: valorisation, aménagement, gestion des sites naturels et touristiques: - le lac Prade - le lac de la Tastes - la base nautique de Bernos-Beaulac</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Actions sociales d'intérêt communautaire - définition et mise en œuvre d'une politique communautaire en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse - politique d'insertion sociale et professionnelle d'intérêt communautaire - politique gérontologique d'intérêt communautaire - transport des personnes captives et à mobilité réduite.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de zones d'activités commerciales et de zones d'activités touristiques, sont d'intérêt communautaire.
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>sportifs et non culturels</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation des transports non urbains
- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme <i>Mise en place d'une charte de territoire avec des objectifs : a) pour le paysage: - Unités paysagères - entités patrimoniales : inventaire et orientation de gestion des unités paysagères et des entités patrimoniales présentes dans les cônes de visibilité ou de valeur reconnue. - Equilibre forêt - agriculture : zone agricole respectant l'équilibre entre forêt et agriculture. b) pour l'urbanisme: - Equipements et services collectifs : élaboration d'un scénario de localisation. - Zones économiques : étudier un schéma communautaire des équipements et des activités.</i>
- Etudes et programmation <i>- Mise en place d'une Charte de territoire avec des objectifs : *pour le paysage : Unités paysagères - entités patrimoniales : inventaire et orientation de gestion des unités paysagères et des entités patrimoniales présentes dans les cônes de visibilité ou de valeur reconnue / Equilibre forêt - agriculture : zonage agricole respectant l'équilibre entre forêt et agriculture. * pour l'urbanisme : Equipements et services collectifs : élaboration d'un scénario de localisation/zones économiques : étudier un schéma communautaire des équipements et des activités. - Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur - Zones d'aménagement concertés à partir de 3 hectares.</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>- Création de voirie pour les réalisations publiques d'intérêt communautaire - Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, à savoir toutes les voies communales revêtues et inscrites au tableau de classement de chaque commune à l'exclusion des places publiques et des parkings qui restent du ressort des communes - Un chemin rural (ou toute autre voie non classées voie communale) pourra être classé en voie communale par la commune concernée après</i>

mise aux normes réglementaires. - Signalisation directionnelle et lieux-dits. La liste des voies d'intérêt communautaire est annexée aux présents statuts. - entretien des chemins de randonnées inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Actions touristiques : Sont d'intérêt communautaire : - la Valorisation, l'aménagement et la gestion des sites naturels et touristiques suivants: - le lac de la Prade - le lac de Tastes - la base nautique de Bernos-Beaulac - Signalétique et signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans les chartes de territoire - Signalétique et signalisation des équipements touristiques publics et du patrimoine qui sera répertorié dans la charte architecturale et paysagère - Soutien et mise en cohérence des actions de développement du tourisme en lien avec les autres structures de coopération en la matière \* mise en valeur des sites touristiques et création de circuits touristiques s'inscrivant dans un réseau officiel agréé par le conseil de la communauté de communes \* accueil, information et promotion touristique du territoire \* montage de produits et d'animations touristiques \* missions d'accompagnement d'actions et de projets touristiques publics ou privés \* participation au projet collectif du Pôle Touristique des Landes de Gascogne \* représenter les communes dans les procédures de valorisations touristiques. - Entretien des chemins de randonnées inscrits au schéma départemental des itinéraires de randonnées.

#### Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Elaboration et mise en oeuvre d'un PLH (Programme Local de l'Habitat).

- Politique du logement social

Politique du logement social d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Programme Local de l'Habitat. - l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

#### Infrastructures

- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires

- Abattoirs publics de Bazas et la salle de découpe du bazadais

#### Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire (article L1425-1 du CGCT).

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion d'une aire de petit passage conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

- gestion et animation du centre multimédias du bazadais

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE (253301402)	SM ouvert	276 343
33	SYNDICAT MIXTE INTER TERRITORIAL DU PAYS DU HAUT ENTRE DEUX MERS (SIPHEM) (243300696)	SM fermé	53 401
33	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DU CIRON (SMABVC) (253306468)	SM fermé	89 438
33	SYNDICAT MIXTE DU SUD GIRONDE (200078335)	SM fermé	128 889
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	794 205
33	SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (SICTOM) DU SUD GIRONDE (253300578)	SM fermé	64 519

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)